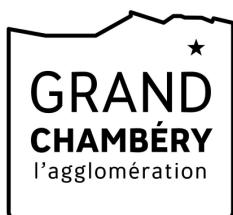




Complément spécial à la Lettre d'information municipale Octobre 2020

Gestion des déchets – Conteneurisation



PROGRAMME DE CONTENEURISATION



TERRITOIRE DES BAUGES
2020 - 2021



Suite à la fusion des territoires de Chambéry métropole et Cœur des Bauges en 2017, la compétence de gestion des déchets est à la charge de la direction de la gestion des déchets de Grand Chambéry, sur l'ensemble de son territoire dont celui de Lescheraines.

Le système de collecte par conteneurisation mené auparavant sur l'ensemble des secteurs ruraux de Chambéry métropole ayant donné entière satisfaction, Grand Chambéry aménage désormais le secteur des Bauges.

Ce document est destiné à vous présenter en détail cette opération : ses objectifs, la méthode utilisée pour définir les sites de collecte avec leur emplacement sur notre territoire et le fonctionnement à venir de la collecte.

C'est un changement important de nos habitudes de gestion de nos déchets et nous serons présents pour vous aider à adopter ce nouveau système de collecte. Signalons aussi que la commune aura en charge l'entretien des sites de collecte.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et observations.

Gérard MERLIN,
Maire de Lescheraines

Un peu d'histoire :

Ce n'est que depuis mai 1967 que le ramassage des ordures ménagères a été organisé par la commune. Il y avait alors un ramassage par semaine pour le Chef-lieu et Le Pont et une fois par mois pour les hameaux. La collecte était déversée au lieu-dit Les Eculées (en haut de la route piétonne qui descend à la base de loisirs) puis à Arith (en bord de route en direction de Saint-François). En 1979 le ramassage des ordures ménagères est devenu cantonal avec incinération dans un four situé au Châtelard abandonné par la suite.

Enjeux et objectifs de l'opération :

- Moderniser et rendre homogène les systèmes de collecte des déchets en implantant uniquement des conteneurs proposant des volumes de stockage important. Ces conteneurs sont semi-enterrés ou aériens.
- Regrouper les déchets des habitants dans un point de stockage et de collecte collectif, calibré et fonctionnel.
- Mieux répondre aux besoins du territoire (saisonnalité, tourisme...)

- Optimiser les systèmes de collecte et réduire les kilomètres parcourus par les camions en ne les faisant circuler uniquement lorsque c'est nécessaire.
- Prévenir les risques sanitaires pour la population et les agents de la collecte.
- Prévenir les risques d'incendie des bennes de collecte.

Méthode :

Le travail de conteneurisation en grand volume qui a été développé par Grand Chambéry pour les communes du Cœur des Bauges et donc à Lescheraines consiste à :

- Etablir les besoins
- Faire des études et repérages de terrain adapté
- Etudier la faisabilité des implantations
- Echanger avec les élus des communes et les propriétaires des sites retenus
- Valider les implantations
- Réaliser les travaux
- Communiquer les nouvelles consignes de gestion des déchets
- Supprimer les anciennes bennes et la collecte par camion au « porte à porte » dès la mise en place du nouveau système.

Avantages des nouveaux équipements :

La mise en place des conteneurs semi-enterrés ou aériens présente les avantages suivants :

- Moderniser les systèmes de collecte pour mieux répondre à l'accroissement démographique de l'agglomération.
- Améliorer, faciliter le tri des déchets : le volume de stockage est plus important sur une surface réduite, il est donc possible de proposer des conteneurs pour les 3 types (ordures ménagères, déchets recyclables, verre). Certains points de conteneurs n'auront que 2 types de déchets (ordures ménagères, déchets recyclables).
- Améliorer le cadre de vie des habitants : ce nouveau type de conteneur présente une meilleure intégration esthétique que les bacs roulants. Chaque point de conteneur est équipé d'une place « arrêt minute » permettant aux usagers de déposer leurs déchets en toute sécurité et de laisser la circulation libre.
- Améliorer la salubrité publique : suppression des bacs roulants et des sacs au sol pour un stockage des déchets en dessous du niveau de la voirie pour les conteneurs semi-enterrés, ralentissant leur fermentation. Le stockage en grand volume permet aussi d'éviter l'éventration des sacs, notamment par les animaux.
- Gagner en sécurité en répondant à la problématique incendie en développant un système de conteneur ininflammable. L'incivisme et les dégradations sont aussi limités.
- Améliorer les conditions de travail, de sécurité et d'hygiène des agents de la collecte.
- Maîtriser les coûts de la collecte en optimisant la fréquence de ramassage et la consommation d'énergie en ne faisant circuler des camions uniquement lorsque c'est nécessaire.

Contraintes des nouveaux équipements :

La mise en place des conteneurs enterrés ou semi-enterrés présente les principales contraintes suivantes :

- Les usagers doivent apporter leurs déchets aux conteneurs, situés parfois, à plusieurs dizaines ou centaines de mètres de leur domicile.
- Il n'est pas possible de récupérer des objets perdus dans les conteneurs semi-enterrés ou aériens. (Attention à ses clefs lors de la dépose du sac poubelle !)

Échéancier :

L'opération de conteneurisation est programmée sur 2 ans :

Fin 2020 : Travaux d'installation et pose des conteneurs semi-enterrés ou colonnes aériennes destinés à recevoir les ordures ménagères, les emballages et le verre.

Communication en porte à porte auprès de tous les usagers avec consignes de tri, respect des zones PR, explication du nouveau système de collecte mis en place.

Suivi des besoins des usagers au moyen du numéro vert du service relations usagers.

Début 2021 : Ouverture des conteneurs et arrêt du système de collecte « en porte à porte ».

Organisation de la collecte :

Trois types de déchets :

- Les ordures ménagères (OM)
- La collecte sélective (CS) (emballages)
- Le verre (VE)

Volumes des conteneurs :

- 5000 litres - OM et CS
- 4000 litres - VE

Certains points seront équipés de colonnes aériennes afin de gérer la saisonnalité : camping et zone d'activité de la Madeleine.

Ratios de dimensionnement :

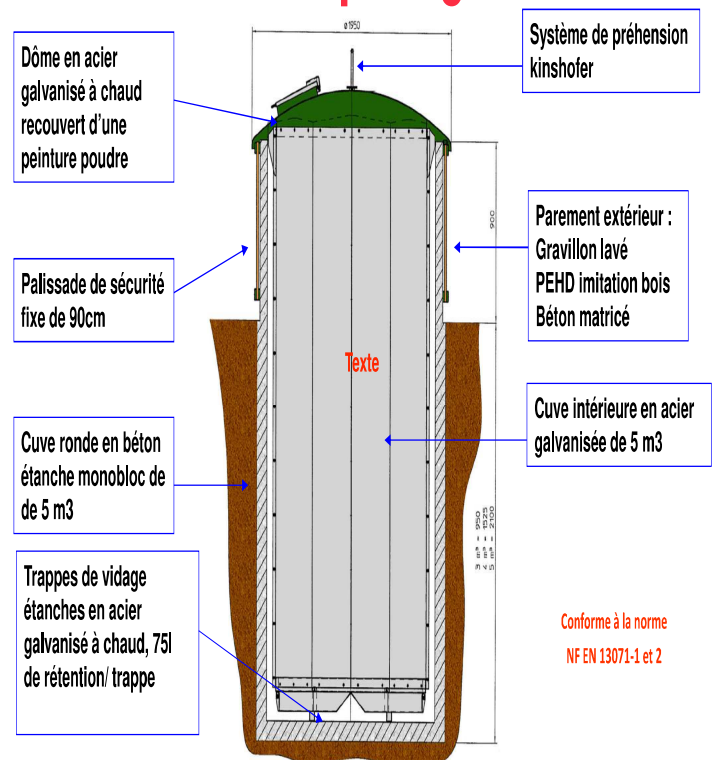
- OM – 6 litres/jours/habitants;
- CS - 5,5 litres/jours/habitants;
- VE - 1 conteneur de 4000 l pour 150 logements.

Fréquences des collectes

- OM – 1 fois/semaine au minimum ;
- CS – 1 fois/2 semaines au minimum ;
- VE - environ 1 fois/mois au minimum.



Caractéristiques générales



Conforme à la norme
NF EN 13071-1 et 2

Points de collecte sur la commune :

8 points de collectes :

- Chef-lieu (carrefour du lotissement de la Fenaison) : 2 OM, 2 CS, 1 VE
- Place des Cantalous : 2 OM, 1 CS, 1 VE
- La Madeleine (abords de l'oratoire) : 2 OM, 1 CS, 1 VE
- Zone artisanale : 1 OM, 1 CS, 1 VE ; en colonnes aériennes
- Saint Martin (croisement avec la route de La Motte) : 1 OM, 1 CS, 1 VE
- Base de loisirs : 2 OM, 1 CS, 2 VE
- Camping (à l'entrée) : 3 OM, 2 CS, 2VE ; en colonnes aériennes
- A définir (sur la route départementale au-dessus de la fruitière) : 2 OM, 2 CS, 1 VE

Mode d'emploi : <https://www.grandchambery.fr/305-tri-des-dechets.htm>

Consignes obligatoires (règlement de collecte) :

- Les ordures ménagères doivent être déposées en sac fermé.
- Les déchets recyclables doivent être déposés en vrac dans les bacs ou conteneurs jaunes.
- Les **encombrants** et déchets toxiques ou dangereux doivent être apportés en **déchetterie**.
- Le **verre** est interdit dans les conteneurs et bacs marron ou jaunes. Des conteneurs spécifiques sont prévus.
- L'abandon de déchets au sol est strictement interdit, dont les cartons.

Pour la colonne des ordures ménagères :

Il est recommandé d'utiliser simplement des sacs d'un volume de 50 L maximum afin de ne pas obstruer le système de vidage. **A jeter avec les ordures ménagères** : les pots de yaourt, blisters, barquettes en plastique ou polystyrène, les emballages en plastiques souples, les films ou sacs, papiers gras (papiers qui ont été en contact avec des aliments), enveloppes à bulle, film plastique entourant certains prospectus, papier peint, mouchoirs et essuie-tout...

Pensez au compostage.

Pour la colonne du tri du verre :

Il est demandé de jeter uniquement les bouteilles, pots et bocaux.

Pour la colonne du tri des emballages et du papier :

Il est demandé d'y déposer tous les emballages **recyclables**, bouteilles, flacons plastiques, barquettes, films plastiques, les boîtes et bidons métalliques, les briques alimentaires ainsi que tous les papiers.

Un doute sur la destination d'un déchet ? Si vous n'êtes pas sûrs de la destination d'un déchet non toxique, il est préférable de le jeter avec les ordures ménagères.

Pour les commerçants, restaurateurs, artisans... :

Pour les déchets produits en quantité « normale » ils devront être déposés dans les conteneurs des sites. Grand Chambéry va prochainement identifier les gros producteurs de déchets assimilables aux ordures ménagères, dans le but d'évaluer les volumes. L'objectif sera d'inciter à réduire, à améliorer leur gestion des déchets et pour les gros producteurs, d'établir une redevance spéciale. Nous rappelons que la déchetterie située sur Le Chatelard est destinée à collecter les déchets produits par les artisans, commerçants.

LA DECHETTERIE – Lieu-dit Leyat – 73630 LE CHATELARD

Hiver (01.11 au 30.04)	mardi, mercredi, vendredi et samedi	09h30 à 12h30 14h00 à 17h00
Été (01.05 au 31.10)	mardi, mercredi, vendredi et samedi	09h30 à 12h30 14h00 à 19h00

Fermetures exceptionnelles : jours fériés, 24 décembre et 31 janvier